

# RÉUNIONS DE QUARTIERS



Compte rendu des 4 réunions du 07 au 10 octobre 2024

Les réunions de quartiers ont sensibilisé une centaine de Noiséens.

Des sujets communs ont été évoqués aux 4 réunions, dont le stationnement et la vitesse des véhicules.

Il a été rappelé que ces sujets font l'objet de l'arrêté municipal n° PM2021/01P du 03 août 2021 qui régleme la circulation et le stationnement sur l'ensemble des voies de la commune de Noiseau, de façon permanente.

L'article 1.1 précise que la vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h sur l'ensemble du territoire de la commune.

L'article 1.8.3 précise que La circulation des poids-lourds de 19t ou supérieur, est interdite sur l'Avenue Pierre Mendes France RD136, traversant la commune.

L'article 2 précise les règles de stationnement.

Ces dispositions, prises pour faciliter la vie des Noiséens et garantir leur sécurité, sont confrontées au comportement civique de chacun.

En ce qui concerne les excès de vitesse, la police municipale réalise des contrôles inopinés et verbalise si dépassement.

Lors des patrouilles, elle contrôle également le tonnage des poids lourds et verbalise si ce n'est respecté.

Si le stationnement est une source récurrente de mécontentement, nous pouvons notamment constater la non-utilisation des places de parking en sous-sol des immeubles ou des pavillons, d'où un encombrement dans les rues.

Lors de situation dangereuse ou gênante, faire appel à la police municipale (06.76.87.49.80).

**Tous ces thèmes ont été abordés lors de chaque réunion, ils ne seront donc pas traités dans les différents comptes rendus.**

# SUJETS GÉNÉRAUX IMPORTANTS ACTUELS

## Mutualisation des services (PM, ST, SI, Urbanisme, DGS)

La démarche de mutualisation est motivée par le renforcement des moyens humains et techniques en regroupant ceux des 2 communes de Noiseau et d'Ormesson.

La répartition financière est proportionnelle à la population : 1/3 pour Noiseau et 2/3 pour Ormesson.

Chaque mutualisation fait l'objet d'une convention annuelle, tacitement renouvelable avec possibilité de résiliation.

### Police Municipale (PM)

Elle regroupe actuellement 11 agents (dont 3 à charge pour Noiseau) et est opérationnelle de 8h à 20h sur les 2 communes sans quota de répartition d'activité.

Un élargissement est en cours d'étude avec la ville de la Queue en Brie.

### Service Informatique (SI)

L'équipe est installée à Ormesson. Un agent assure une permanence 2 jours par semaine à Noiseau.

### Service Urbanisme

Même organisation que le service informatique.

### Services Techniques (ST)

Noiseau avait seulement 6 agents. Avec la mutualisation, ce sont 33 agents qui œuvrent sans quota sur les 2 communes en utilisant l'ensemble du matériel, ce qui représente un potentiel important.

Un dépôt sur Noiseau a été réhabilité et dédié aux équipes intervenant sur les bâtiments des 2 communes.

Le DST, directeur des services techniques mutualisés, est installé à la mairie de Noiseau.

### Direction Générale des Services (DGS)

Le Directeur de tous les services, mutualisés ou pas, assure une permanence 2 jours par semaine à Noiseau.

# SUJETS GÉNÉRAUX IMPORTANTS ACTUELS

## Agro Quartier

Le futur agro quartier de Noiseau accueillera à terme, des entreprises agroalimentaires et une ferme agroécologique.

Le projet concerne 2 zones :

- L'ancienne emprise des services de télécommunications, dont le bâtiment existant dit " le Château".
- Des espaces extérieurs, 51 000 m<sup>2</sup> pouvant accueillir des activités agricoles et un ensemble de logements.

En attendant la réalisation du projet, porté par le Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94) en lien avec la ville et le territoire GPSEA, un appel à projets transitoires a été lancé pour utiliser les locaux du "château" afin de les protéger d'une éventuelle occupation illégale.

La construction de logements permettra d'augmenter le taux de logements sociaux imposés par la loi SRU (25%). Actuellement, il en manque 185 pour atteindre ce niveau.

**Une réunion spécifique est prévue le 19 novembre 2024**

## Prison

Annoncé en octobre 2018, ce projet a engendré de nombreuses actions, tant d'opposition de toutes les collectivités territoriales voisines que de déroulement de l'étude.

Les dernières informations connues en mairie sont :

Au mois d'août, des sondages hydrogéologiques et géotechniques ont été réalisés. Les résultats ne sont pas encore connus. Il serait surprenant qu'ils révèlent que, malgré l'existence de zones humides, de drainage ancien entre forêt et ru des nageoires, ce soit une zone idéale pour y implanter un établissement qui artificialiserait plusieurs hectares de terres agricoles.

L'approbation du SDRIF\_E qui sanctuarise précisément les terres agricoles de Noiseau, est contraire au Projet Intérêt Général de construction de la prison signé par la Préfète. A ce stade, le projet est alors traité au niveau du ministère de la justice, dont le nouveau Garde des sceaux n'a pas donné suite à nos différentes demandes d'entretien.

## Rue BRESSET

### **Stationnement anarchique sur trottoir à cause de la largeur de la voie trop étroite**

Beaucoup de résidents n'utilisent pas leur garage pour stationner leurs véhicules qui restent dans la rue.

Celle-ci est ancienne. Il n'est pas possible de l'élargir compte tenu de l'étroitesse des trottoirs et la proximité des maisons.

### **Mettre la rue en sens unique**

C'est une solution délicate qui est de la compétence du territoire en raison de la ligne de bus. Cette disposition obligerait de modifier le plan de circulation sur les rues adjacentes.

### **Poteaux d'éclairage public cassés**

Certains poteaux cassés sont dus à des accidents de véhicules. Ils sont en cours de gestion avec les compagnies d'assurance.

### **Passage de poids lourds de plus de 19 tonnes**

Un arrêté municipal a été pris en concertation avec les communes voisines pour interdire la traversée de la commune, des poids lourds de plus de 19T. La police municipale verbalise ces derniers lors de leur surveillance.

### **L'agrandissement du centre culturel va générer des problèmes de stationnements**

Le projet prévoit 20 places de parking.

## Rue MILARD

### **Non-respect du stop au niveau de l'ancienne mairie**

Des contrôles sont effectués par La Police Municipale.

### **Grilles d'évacuation des eaux pluviales non adaptées et manque d'avaloir**

Les Services Techniques sont en contact avec les services concernés de GPSEA pour réaliser, une modification.

### **Vitesse excessive malgré la limitation à 30Km/h et des ralentisseurs, demande de la pose d'un radar**

Depuis la réalisation du décret d'application de la loi 3DS et sa publication dernièrement au journal officiel, les Maires ont la possibilité d'installer leurs propres radars automatiques mais :

- Il faudra respecter des règles d'installation en déposant une demande d'avis motivée aux services de la préfecture qui sera accompagnée d'un rapport de présentation justifiant la demande (étude d'accidentalité notamment)
- L'installation ne pourra être validée qu'après consultation de la commission départementale de sécurité et avis favorable du préfet.
- La commune devra supporter les coûts d'installation et d'entretien du radar (non encore évalué à ce jour)
- Les recettes liées aux infractions ne sont pour l'instant pas prévues d'être reversées aux communes.

Cette autorisation très récente ne nous permet pas, en l'état actuel, de prévoir l'impact financier d'une telle action mais la commune reste attentive à toutes ces évolutions.

## Rue KENNEDY

**Sous-sol de pavillons inondé au niveau du passage Ampère, lors de fortes pluies, suite grilles et avaloirs sous-dimensionnés**

Ce signalement sera transmis au service concerné auprès du territoire GPSEA.

## Rue GABRIEL PERI

**Présence de rats dans les canalisations**

Une campagne de dératisation sera demandée par la commune au territoire.

## Rue ESTIENNE D'ORVES

**Stationnement sur trottoir**

C'est un sujet récurrent et général.

**Problèmes d'éclairage public, coupures fréquentes**

Envoyer un courriel à la mairie pour signaler toute anomalie.

# QUARTIER N°3 - MARDI 8 OCTOBRE 2024

## RD 136 (Pierre Mendès France)

### **Vitesse excessive**

A la suite de la mise en place de la limitation de la vitesse à 30 km/h, la vitesse moyenne est passée de 70 km /h à 50km/h).

### **Demande d'installation de panneaux de priorité à droite sur toute la rue.**

L'ensemble de la rue RD136, à l'instar de toutes les voies en agglomération, est une voie avec la priorité à droite. Certains panneaux sont installés, mais nous allons demander au département la possibilité d'en installer d'autres si vraiment nécessaire.

### **Installation d'un radar fixe (verbalisation)**

Voir précédent.

### **Ralentisseur situé au niveau de la rue haute Brune, problème de visibilité et de sécurité**

Les 2 ralentisseurs ont été placés par le département.

Une étude est envisagée pour inverser le sens de circulation des rues Jean Moulin et Haute Borne.

Cette opération nécessitera de régler le problème du "tourne à gauche" sur la RD 136 vers la rue Jean Moulin.

### **Feu tricolore de récompense face au restaurant les mélèzes, présente un fonctionnement aléatoire**

Un réglage sera demandé au service concerné du département.

### **Végétation qui dépasse sur la voie publique, empêchant la circulation des piétons en toute sécurité.**

Avec la police municipale, une opération est en cours, pour informer par notification dans leur boîte aux lettres, les propriétaires concernés par une végétation qui dépasse sur la voie publique, d'entreprendre des travaux d'entretien.

Si les travaux ne sont pas entrepris, après un délai raisonnable, une intervention par une entreprise privée sera effectuée, à la charge du propriétaire via le Trésor Public.

## Rue Jean MOULIN

### Dépôts sauvages à la résidence les balcons de la forêt

De manière générale, il faut signaler à la PM dans les plus brefs délais, afin de tenter d'identifier et de verbaliser les contrevenants.

Il est envisagé de mettre une caméra mobile sur des périodes aléatoires, dans les zones sensibles aux dépôts sauvages.

## Rue de la FONTAINE DE VILLIER

### Chaussée en très mauvais état et stationnement gênant

Avant les travaux de réfection de la chaussée, il y aura l'enfouissement des réseaux : l'ensemble est prévu mais non encore programmé.

## Rue Jean ZAY

### Etat de propreté négligée de la rue

Cette période estivale particulièrement pluvieuse a activé la pousse de la végétation, contrairement aux autres années. Cela a engendré des travaux supplémentaires de tonte durant les congés annuels, alors que du personnel était en vacances. Certaines tâches de nettoyage de rues ont été reportées.

## Rue Victor HUGO

### Le secteur côté de l'école présente beaucoup de perturbations lors des entrées et sorties scolaires.

#### Mettre cette rue en sens unique ?

Cette solution sera prise en compte dans le cadre de l'étude de sécurisation routière autour de l'école.

L'objectif est aussi de supprimer les chaînes. Sujet traité également dans le quartier n° 2.

## Questions diverses

### **Jardinières devant l'école primaire, retirées et demande l'installation de bancs pour personnes âgées**

Les jardinières seront réinstallées. Des bancs ont été installés sur la place de l'hôtel de ville.

D'autres emplacements pourront être déterminés mais après réflexion car, cela peut entraîner des rassemblements indésirables.

### **Qu'en est-il de la fusion Noiseau Ormesson ?**

Il n'a jamais été prévu de fusion pour les deux villes. Il avait été évoqué en son temps la possibilité de créer une ville nouvelle rassemblant les deux communes mais cette option a été abandonnée.

Cependant, la démarche de mutualisation des services est avancée et sera poursuivie en fonction des besoins.

### **Qu'en est-il du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) ?**



### **Qu'en est-il de l'entrée de l'école Jean Jaurès par l'arrière ?**

Le projet a été abandonné car il présentait beaucoup de difficultés d'accès.

### **Retour sur la modernisation de l'éclairage de l'école ?**

Les panneaux solaires ont permis d'économiser 40.000€. Le surplus de production, notamment pendant les vacances scolaires d'été, vient en déduction de la consommation des autres bâtiments municipaux.

A terme, ces panneaux seront masqués pour conserver l'esthétique de l'école.

C'est une compétence de GPSEA. Il est en cours d'élaboration.

Il consiste à conserver basiquement les dispositions du PLU de chacune des 16 communes, avec une démarche d'harmonisation tout en y intégrant les dispositions légales en vigueur.

Une création de voirie est de compétence du territoire.

## Rue Albert CAMUS

### **Stationnement abusif sur trottoir au niveau de l'école maternelle, empêchant la circulation des poussettes**

Rappel de la réglementation du stationnement sur la commune.

Cette situation est générale à toutes les écoles et devra être réglée avec la mise en œuvre du futur projet.

## Rue Léon BLUM / Rue Albert CAMUS

### **Difficulté de circulation pour les riverains des rues Léon Blum et rue Albert Camus aux heures des rentrées et sorties scolaires.**

Une étude globale est en cours pour supprimer les chaînes, améliorer la sécurité des enfants, augmenter la fluidité de la circulation avec la mise en sens unique de la rue Léon Blum.

Sujet traité également dans le quartier n°3.

Il est rappelé que le parking devant le city Park se situe à 100m de l'école.

## Rue Pierre Mendès France (RD136)

### **Absence de signalétique au sol pour matérialiser le plateau au niveau de la rue de la haute Borne**

Une demande au service concerné sera faite.

### **Un récipient rempli d'huile est déposé au niveau du n° 52/54. Avec la pluie, il déborde et coule sur le trottoir.**

Les services techniques vont intervenir.

## Rue Pierre CURIE

### **Stationnement abusif de chaque côté sur les trottoirs**

Rappel des problèmes de civisme. Une étude de réorganisation de la circulation sera lancée prochainement.

### **Demande d'enfouissement des câbles aériens de France Télécom**

L'enfouissement des câbles n'est pas envisagé pour l'instant.

### **Difficultés pour sortir sur la RD136, manque de signalisation, demande de mettre la rue en sens unique**

Mettre la rue Pierre curie en sens unique obligerait d'inverser le sens de circulation sur la partie de la rue Berthelot qui est en sens unique entre rue Saint Exupéry et RD136. Cette solution n'est pas possible en raison du passage du bus.

## Rue E. BRANLY

### **La piste cyclable présente des fissures et est recouverte mousse à plusieurs endroits**

Une demande d'intervention des Services Techniques sera faite pour le passage de la balayeuse.

Le territoire sera informé des fissures

### **Problèmes de hauteur de végétation entre propriétés**

Ce n'est pas de la compétence de la commune. En cas de non-résolution amiable entre les propriétaires concernés, il faut solliciter le médiateur de la République.

### **Problème au niveau du virage avec la rue Paulvaiche, absence de miroir**

Ce virage est effectivement délicat. Une étude sera demandée pour la réfection de la rue à ce niveau afin d'en améliorer la giration avec une meilleure visibilité (grignotage sur la piste cyclable, suppression de places de stationnement). Ces travaux seront envisageables à la fin des constructions des pavillons dans le lotissement rue George Sand. En attendant, la pose d'un nouveau miroir sera envisagée.

### **La pente de la chaussée est orientée vers les habitations, ce qui occasionne des entrées d'eau de pluie.**

GPSEA a défini cette orientation pour organiser efficacement la collecte des eaux pluviales.

## Rue Claude MONET

**Les bus ne se mettent pas dans l'évidement prévu à cet effet au terminus, ils restent en double file.  
Il y a gêne et danger quand on déboîte.**

Il est rappelé que les bus sont dans l'obligation de se mettre dans l'espace qui leur est réservé.

Un rappel sera fait auprès du transporteur. Une photo montrant le bus en défaut, avec sa plaque d'immatriculation lisible, la date et l'heure, peut être envoyée ou déposée à la mairie lui permettant ainsi d'informer l'entreprise.

## Rue ESTIENNE D'ORVES

**Difficulté pour accéder à la RD136, demande d'implantation d'un feu tricolore**

Le département refusera l'implantation d'un feu.

**Possibilité de mettre en sens unique la rue Branly ?**

Cette disposition a été étudiée avant les travaux et n'a pas été retenue.

## Rue BERTHELOT

Même demande que le quartier n°2 au niveau piste cyclable et miroir.

## Rue Pierre MENDES FRANCE

### **Circulation des vélos et trottinettes sur les trottoirs, possibilité de piste cyclable ?**

Leur circulation est interdite sur les trottoirs. La création d'une piste cyclable est impossible.

### **Végétation qui dépasse sur la voie publique, empêchant la circulation des piétons en toute sécurité**

Sujet identique abordé dans le quartier n°3.

### **Les trottoirs sont défoncés par les arbres avec le risque de chute pour les piétons, demande l'enlèvement des arbres et la réfection des trottoirs.**

La mairie est consciente de la dégradation des trottoirs par les arbres. La demande a été faite au département depuis 5 ans. La problématique est l'imbrication des racines et des réseaux enfouis, ce qui présente un risque élevé de détérioration lors de l'arrachage des arbres. Il n'y a pas d'action prévue dans l'immédiat.

## Allée René DESSERT

### **Stationnement des véhicules au niveau de la crèche**

Il y a des places de parking au niveau de la fleuriste et au niveau du stade.

### **Livreur de la crèche qui ne rentre pas par le bon côté de la rue (borne automatique).**

Il sera vérifié s'il est en possession du badge pour la borne.

### **Dégradation de la chaussée entre la crèche et la rue Berthelot**

A l'origine, cette rue était prévue pour une circulation douce. Avec les constructions en lot arrière de la rue Pierre Curie (autorisées par l'ancien Maire), la chaussée, n'étant pas adaptée à la circulation des engins et des poids lourds des entreprises de construction, a été dégradée.



# QUARTIER N°1 - JEUDI 10 OCTOBRE 2024

## Rue E. ZOLA / F. MISTRAL / A. CAMUS

### **Problème sur l'éclairage public dans ce secteur (coupures fréquentes)**

Le prestataire est informé de ce phénomène. Il recherche l'anomalie dans armoire électrique du secteur.

## Rue R. CASSIN / L. MICHEL

### **Stationnement anarchique sur trottoir, la non-verbalisation de la PM.**

La Police Municipale peut verbaliser les stationnements dangereux (passages piétons ou bandes jaunes).

## Rue J. PREVERT

### **Luminaires de l'éclairage public dépareillés**

Des opérations sur l'éclairage public sont en cours sur la commune, au cours desquelles les lampadaires sont remplacés. Les nouveaux de même type, sont équipés de détecteurs de présence qui adaptent le niveau d'éclairage. Pour les rues dont l'EP n'a pas encore été renouvelé, nous utilisons les anciens mâts pour les dépannages.

## ALLEE DU 19 MARS 1962 / C. CLAUDEL

### **Entretien des parterres et des parties communes de ce secteur avec côté allée Camille Claudel**

Vérification sur le contrat du prestataire en charge de l'entretien si le secteur est de leur compétence ou des Services Techniques.

Les 2 porches aux extrémités de cette allée dépendent de la résidence. La partie entre les 2, est communale.